

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette et M. LECOINTE Didier.

Absents excusés : MM. BELLIS Gilles, SANGNIER Sylvain et Mme SEGRETAIN Céline.

M. BRUNETEAU Paul a été élu Secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/04/2016

Date d'affichage : 19/04/2016

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 8

- votants : 8

Lecture et signature de la séance du 18 mars 2016.

### **OBJET : DELIBERATION N°2016-30 : AVIS SUR SCHEMA DE MUTUALISATION 2015/2021**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2016 relative au schéma de mutualisation 2015/2021 ;

Considérant que les Communes membres de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG) ont trois mois pour rendre un avis sur le rapport de schéma de mutualisation, à défaut leur avis est réputé favorable ;

Les actions du schéma de mutualisation proposé par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'articule autour de 3 axes :

- Poursuive la mutualisation engagée de moyens matériels ;
- Affirmer la CCPMG comme centre de ressources pour les 23 communes du territoire et développer les services communs (notamment au regard des services fonctionnels) et structurer les réseaux des professionnels des collectivités territoriales ;
- Renforcer les solidarités entre collectivités et réfléchir à l'organisation territoriale du territoire en accompagnant les communes qui les souhaitent vers la constitution de communes nouvelles.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :***

- émet un avis favorable sur le rapport du schéma de mutualisation 2015/2021 de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N° 2016-31: TARIF ASSAINISSEMENT 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance assainissement 2016 à 0.70€/m<sup>3</sup> d'eau consommée (pas de changement par rapport à 2015).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui sera facturée en même temps que la redevance assainissement, est de 0.190€/m<sup>3</sup> pour l'année 2016.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2016-32 : TARIFS PISCINE (entrées, glaces et boissons)**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

***- FIXE :***

- les tarifs suivants pour les entrées à la piscine communale (pas d'augmentation par rapport à 2015):

- Adulte	2.60 €
- Enfant (moins de 16 ans)	1.80 €
- Groupe	1.60 €
- Accompagnateur	1.40 €
- Carte 10 bains adulte	23.50 €
- Carte 10 bains enfant	16.00 €
- Abonnement adulte	36.00 €
- Abonnement enfant	32.00 €
hors commune (moins de 16 ans)	

- Abonnement enfants de la commune (moins de 18 ans)	17.00 €
-Enfants moins de 5 ans	gratuit

- les tarifs suivants pour la vente de glaces et de boissons (pas d'augmentation par rapport à 2015) :

**- Glaces :**

-Magnum double	2.10 €
-Magnum amande	2.00 €
-Magnum blanc	2.00 €
-Magnum classic	2.00 €
-Magnum caramel nuts	1.50 €
-Calippo Shots	2.00 €
-Cornetto	1.00 €
-King Cone	2.00 €
-Push Up Haribo	1.60 €
-Calippo simple	1.50 €
-Rocket	1.00 €
-X-Pop	1.00 €
-Kolorki	0.50 €

**- Boissons:**

- Cola classique 33 cl	1.00 €
- Fruit Shoot Tropical 20 cl	1.00 €
- Eau 50 cl	0.50 €

- **CHARGE** le Maire et le régisseur de mettre en application ces nouveaux tarifs.  
enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2016-33 : TARIF ANIMATION GRILLADES JUILLET-AOÛT**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **FIXE** le tarif du repas des soirées grillades en juillet et août à 4,30 € par personne (adulte et enfant).

- **DONNE SON ACCORD** pour organiser une deuxième soirée grillades le jeudi 21 juillet suite à une location de plusieurs bungalows par un groupe d'agriculteurs des Pyrénées Atlantiques au tarif de 7 euros (repas modifié à leur demande).

- **CHARGE** le Maire et le régisseur de mettre en application ces nouveaux tarifs.  
enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2016-34 : TARIFS LOCATION DRAPS BUNGALOWS**

Considérant la hausse nouvelle des demandes de location de draps par les clients des bungalows du Village Vacances et Nature,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **FIXE** le tarif à 5 euros la location des draps par lit d'une personne ou de deux personnes.

- **CHARGE** le Maire et le régisseur de l'exécution de la présente délibération.  
enregistré S/Préf le )

**OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-35 : MODIFICATION DEVIS TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le devis par l'entreprise MOITA RICARDO concernant les travaux d'isolation et de maçonnerie des toilettes publiques car l'entreprise CONSTANTINO Carlos ne peut pas les effectuer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** que les travaux d'isolation et de maçonnerie soient réalisés par l'entreprise MOITA RICARDO et non pas par l'entreprise CONSTANTINO Carlos pour un montant de 3120 €

(pas de modification du montant total des travaux comme stipulé dans la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2015).

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et toutes pièces inhérentes à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-36 : PARTICIPATION FONCTIONNEMENT DEUXIEME ELEVE ECOLE PUBLIQUE VILLIERS-CHARLEMAGNE**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil qu'un deuxième enfant domicilié à St Charles la Forêt va être scolarisé à l'école publique Louis Lemesle de Villiers-Charlemagne à partir de l'année scolaire 2016-2017 et que la commune de Villiers-Charlemagne sollicite une participation aux dépenses de fonctionnement d'après la convention signée entre les deux communes (536 euros par enfant scolarisé).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** que la commune participe aux dépenses de fonctionnement pour les deux élèves scolarisés à l'école publique Louis Lemesle de Villiers-Charlemagne à compter de l'année scolaire 2016-2017.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-37 : AVENANT CONVENTION FAL VACANCES POUR TOUS 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil que la FAL 44 ne va pas louer cette année la salle du bois site de Bel Air suite à une diminution des réservations pour les séjours adolescents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** de signer un avenant à la convention 2016 ;

- **AUTORISE** le Maire à le signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**AFFAIRES DIVERSES :**

- Demande des locataires du logement communal au 2 route du Buret pour effectuer des travaux dans une chambre : accord du conseil pour que la commune prenne en charge le coût des matériaux.

- Suppression des appâts pour pêcher dans les deux plans d'eaux : les membres du conseil accepte que le règlement soit modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai.

- Suppression de la haie droite à l'entrée du lotissement du 17 jusqu'au n°2 : accord du conseil.

- Prochain conseil : vendredi 17 juin.

M. le Maire clos la séance à 22h00.